

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES.-

Δ) SECRET N° 94-777 du 28 Décembre 1994
/MFPRA-DGFP-DGCA-SAV-F
Portant Promotion au titre des années 1989
et 1991 de Monsieur KELILI Raymond, Inspec-
teur des CEG des Cadres de la Catégorie A,
hiérarchie I des Services Sociaux-
(Enseignement).-

/_3 PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/ISAS :

- (/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 ; portant
refonte du statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 09 Mai 1962, fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
D.G.B. (/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant le
statut commun des Cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05
Juillet 1962 ; fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985, déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
D.G.C.F. (/u le décret n° 93/313 du 23 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérimaires des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94 - 776 /MFPRA-DGFP-DGCA-SAV-F
du 28 Décembre 1994 portant inscription au tableau d'avance-
ment au titre des années 1989 et 1991 de Monsieur KELILI Raymond
Inspecteur des CEG des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) ;

Δ) E C R E T :

.../...

NP
Article 1er : Monsieur KBLILI Raymond, Inspecteur des CEG de 4^e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville est promu, au titre des années 1989 et 1991, aux échelons ci-après de son grade. A C C = néant

- au 5^e échelon, indice 1240 F/C du 4 Juin 1989 Brazzaville
- au 6^e échelon, indice 1400 F/C du 4 Juin 1991 Brazzaville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde pour compter des 1^{er} Novembre 1990 pour le 5^e échelon, et 4 Juin 1991 pour le 6^e échelon, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et ~~communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 28 Décembre 1994

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,

- Jean Prosper KOYO.-

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

- JORC..... 2
- DGFP/DGCA..... 4
- DGB/DGCF..... 4
- D/SCSDE..... 2
- SGG/BC..... 2
- DPAA/SP..... 5
- DOSSIER/DGCA..... 2
- DOSSIER/DPAA..... 2
- INTERESSE..... 1.-